

# Comment généraliser l'accès à la fibre optique au Maroc ?

● La question était au cœur de la 2<sup>e</sup> édition du symposium : «Fibre optique et bâtiments intelligents». Outre la nécessité d'un cadre juridique adapté, les propositions ont porté sur l'encouragement de l'investissement dans le secteur.

tront au Maroc non seulement d'aboutir à la généralisation de l'accès à la fibre optique et d'accélérer son développement, mais en plus de créer

au moins 20.000 emplois supplémentaires». ●

PAR JOSEPH OSCAR GNAGBO

j.gnagbo@leseco.ma

Le déploiement de la fibre optique s'accélère à travers le monde. En France, on compte à présent 5,5 millions sur 30 millions de logements, soit 15% de logements raccordés à la fibre optique. Par ailleurs, près de 20% des foyers aux États-Unis sont raccordés au très haut débit, 95% en Espagne des foyers y ont accès tandis que la dynamique en est encore à ses débuts au Maroc. Si l'intérêt pour cette nouvelle technologie a été perçu par le royaume, la dynamique en est encore à ses débuts. Comment impulser le déploiement de cette nouvelle technologie au Maroc, et quels bénéfices le pays pourra-t-il en tirer ? telles ont été les questions au cœur de la 2<sup>e</sup> édition du symposium : «Fibre optique et bâtiments intelligents», organisée le mardi 24 mai dernier sous le thème : «Généraliser le très haut débit partout et pour tous». Ouvrant la série des interventions, Didier Dillar, directeur Orange des affaires réglementaires pour la France, est revenu sur la nécessité d'un cadre législatif et réglementaire adapté. L'expert a à ce propos cité la loi imposant l'équipement en fibre optique des ouvrages à usages publics et le droit à la fibre optique, en France ainsi que diverses mesures prises par le pays, telles que l'instauration d'une convention-type entre promoteurs immobiliers et acquéreurs ou utilisateurs de logements, l'obligation et la possibilité de mutualiser l'équipement en fibre optique pour les opérateurs ainsi que la facilitation et les incitations fiscales à l'endroit des investisseurs. Il a par ailleurs mis en exergue les similitudes entre les secteurs de la fibre optique en français et marocains, notamment en ce qui concerne l'existence de la technologie et du savoir-faire ainsi que l'environnement concurrentiel. Des prérequis sur lesquels est revenu le professeur Hassan Ammor de l'École marocaine des ingénieurs (EMI) qui s'est réjoui de l'approbation par le royaume d'un Plan national du haut et très haut débit et en particulier de l'adoption du droit à la fibre optique et d'une ligne directrice par l'ANRT. Il a en outre rappelé l'existence d'offres VULA et Bistream. En termes de formation, le professeur a rappelé que l'EMI forme chaque année 1.600 ingénieurs dont un bon nombre sont spécialisés dans le secteur. Il a toutefois encouragé les décideurs à poursuivre l'adaptation du dispositif juridique et réglementaire à travers, entre autres, la révision de la loi 1.299 et de la loi 2.596. «Ces textes une fois en vigueur permet-